



Procès-verbal du conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais.

SÉANCE SPÉCIALE TENUE LE 6 AOÛT 2020 À 17 H AU LOCAL 300 DU 85 RUE BELLEHUMEUR, GATINEAU, QC, J8T 8B7.

PRÉSENCES

M. Michel Roy, président
Mme Josée Fillion, présidente-directrice générale (PDG)
Mme Johanne Asselin, *par visioconférence*
M. François-Régis Fréchette, *par visioconférence*
M. Pierre Fréchette, *par visioconférence*
M. Michel Hébert, *par visioconférence*
M. Xavier Lecat, *par visioconférence*
Mme Charmain Levy, *par visioconférence*
Mme Christiane Morin-Carle, vice-présidente
Mme Claire Major, *par visioconférence*
M. Mathieu Nadeau, *par visioconférence*
Mme Monique Séguin, *par visioconférence*
Dr Jean-François Simard, *par visioconférence*

ABSENCES MOTIVÉES

M. Lucien Bradet, membre observateur

PERSONNES-RESSOURCES PRÉSENTES (par visioconférence) :

Mme France Dumont, présidente-directrice générale adjointe
M. Stéphane Lance, directeur général adjoint
M. Martin Vachon, directeur des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques (DRHCAJ)

Secrétaire d'assemblée : M. Pascal Chaussé, conseiller-cadre à la présidence-direction générale – volet conseil d'administration

Deux personnes assistent à la rencontre

1 Vérification du quorum et adoption de l'ordre du jour

Le président constate le quorum et ouvre la séance à 17 h 00.

CISSO-447-2020

ATTENDU que la séance a officiellement lieu au siège-social du CISSS de l'Outaouais, soit au local 300 du 85 rue Bellehumeur, Gatineau (Québec) en la présence du président du conseil d'administration M. Michel Roy et de la présidente-directrice générale et secrétaire du conseil d'administration Mme Josée Fillion;

ATTENDU que les membres suivants participent à la rencontre à distance, par visioconférence :

- Mme Johanne Asselin
- M. François-Régis Fréchette
- M. Pierre Fréchette
- M. Michel Hébert
- M. Xavier Lecat
- Mme Charmain Levy
- Mme Claire Major
- Mme Christiane Morin-Carle
- M. Mathieu Nadeau
- Mme Monique Séguin
- Dr Jean-François Simard

ATTENDU que le quorum est atteint;

ATTENDU que le public peut assister à la séance par téléconférence et soumettre à l'avance des questions pour la période de questions du public;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que déposé.

2 Période de questions du public

Aucun membre du public ne demande la parole.

3 Nomination de cadres supérieurs

3.1 Ouverture du huis clos

CISSO-448-2020

ATTENDU que l'article 10.1 du Règlement de régie interne du conseil d'administration du CISSS de l'Outaouais (R-001) permet au conseil d'administration de décréter un huis clos pour une partie ou la totalité d'une séance;

ATTENDU que les discussions entourant la nomination de cadres supérieurs concernent la négociation des conditions de travail;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE DÉCRÉTER le huis clos pour la présente séance.

3.2 Levée du huis clos

CISSO-449-2020

ATTENDU que les discussions entourant la nomination de cadres supérieurs sont terminées;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE LEVER le huis clos pour la présente séance.

3.3 Nomination à la direction de soutien à l'autonomie des personnes âgées (DSAPA)

CISSO-450-2020

ATTENDU que le poste de directeur du programme soutien à l'autonomie des personnes âgées a été affiché du 26 juin 2020 au 30 juin 2020 et du 30 juin au 10 juillet 2020;

ATTENDU que des entrevues structurées se sont tenues le 23 juillet 2020 avec les membres suivants du comité de sélection :

- Mme France Dumont, PDGA
- M. Robert Giard, DRHCAJ
- M. Stéphane Lance, DGA

ATTENDU que les compétences suivantes ont été mesurées au cours du processus d'entrevue :

- Orientation vers la clientèle
- Orientation vers les résultats
- Savoir gérer le changement
- Communications interpersonnelles et organisationnelles
- Pensée stratégique
- Sens de l'environnement
- Savoir gérer les ressources

ATTENDU la recommandation du comité de sélection de retenir la candidature de monsieur Benoît Major au poste de directeur du programme soutien à l'autonomie des personnes âgées;

ATTENDU qu'en fonction de l'article 18.1 du Règlement sur certaines conditions de travail applicables aux cadres des agences et des établissements de santé et de services sociaux, le



salaires d'un cadre supérieur promu est fixé par le conseil d'administration à l'intérieur de la classe salariale recommandée par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS);

ATTENDU que le salaire de la classe 47 est de 128 240 \$ à un maximum de 166 712 \$;

ATTENDU que le salaire proposé à la nomination, soit 166 712 \$, a été établi selon la règle d'application de 10 % de majoration du salaire actuel sans excéder le maximum de la classe salariale 47 auquel s'ajoutent l'allocation de disponibilité 3,5% applicable de 5 834,92 \$ tel que mentionné à l'article 29.0.9 du Règlement sur certaines conditions de travail applicables aux cadres des agences et des établissements de santé et de services sociaux;

ATTENDU que monsieur Benoît Major sera soumis à une période de probation d'une année;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE NOMMER monsieur Benoît Major au poste de directeur du programme soutien à l'autonomie des personnes âgées. La date d'entrée en fonction est le 8 septembre 2020;

DE FIXER le salaire à la nomination du directeur du programme soutien à l'autonomie des personnes âgées, monsieur Benoît Major à 166 712 \$, s'ajoutant l'allocation de disponibilité de 5 834,92 \$ pour un total de 172 546,92 \$ annuel.

3.4 Nomination à la direction adjointe des services professionnels et de la pertinence clinique - soutien à la pratique et aux activités des départements et services médicaux

CISSSO-451-2020

ATTENDU que le poste de directeur adjoint à la direction des services professionnels et de la pertinence clinique - soutien à la pratique et aux activités des départements et services médicaux a été affiché du 5 au 11 juin 2020;

ATTENDU qu'une entrevue structurée s'est tenue le 13 juillet 2020 avec les membres suivants du comité de sélection :

- Dr Nicolas Gillot, DSPPC
- Dre Valérie Guilbeault, CMDP
- Monsieur Martin Vachon, DRHCAJ

ATTENDU que les compétences suivantes ont été mesurées au cours du processus (entrevue, TACT, panier de gestion) :

- Orientation vers la clientèle
- Orientation vers les résultats
- Savoir gérer le changement
- Communications interpersonnelles et organisationnelles
- Pensée stratégique
- Sens de l'environnement
- Savoir mobiliser
- Savoir gérer les ressources
- Sens du partenariat

ATTENDU la recommandation du comité de sélection de retenir la candidature de la Dre Emmanuelle Britton au poste de directrice adjointe à la direction des services professionnels et de la pertinence clinique - soutien à la pratique et aux activités des départements et services médicaux;

ATTENDU que le titulaire d'un poste de directeur adjoint à la direction des services professionnels et de la pertinence clinique - soutien à la pratique et aux activités des départements et services médicaux doit être médecin selon l'article 8.1 du Règlement sur certaines conditions de travail applicables aux cadres des agences et des établissements de santé et de services sociaux (Règlement);

ATTENDU que le salaire d'un cadre médecin est fixé par le Ministre (Règlement article 11.5) et que la classe F a été attribuée au présent poste soit de 213 614 \$ au 31 juillet 2019;



ATTENDU que le titulaire du poste dont les services sont retenus à temps partiel peut dispenser des services médicaux dans l'établissement où il exerce sa fonction de cadre en dehors des périodes pour lesquelles ses services sont retenus, après avoir satisfait aux exigences de sa fonction et avec l'autorisation du conseil d'administration de l'établissement (Règlement 8.4 alinéa 3);

ATTENDU que Dre Emmanuelle Britton est membre du Collège des médecins du Québec;

ATTENDU que les services de la Dre Emmanuelle Britton sont requis à raison de deux jours par semaine;

ATTENDU que la Dre Emmanuelle Britton sera soumise à une période de probation d'une année;

ATTENDU que le comité de gouvernance et d'éthique a été saisi du dossier de candidature proposée afin d'en assurer l'analyse et de soumettre ses recommandation en lien avec les responsabilités qui lui sont dévolues à la politique sur le conflit d'intérêt et l'exclusivité de fonctions;

ATTENDU la recommandation CGÉ-014-2020 du comité de gouvernance et d'éthique;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE NOMMER Dre Emmanuelle Britton au poste de directrice adjointe à la direction des services professionnels et de la pertinence clinique - soutien à la pratique et aux activités des départements et services médicaux avec une date d'entrée en fonction le 31 août 2020;

DE FIXER le salaire à la nomination de la directrice adjointe à la direction des services professionnels et de la pertinence clinique - soutien à la pratique et aux activités des départements et services médicaux, Dre Emmanuelle Britton, à 85 445,60 \$ (213 614 \$ x 0,4) par année soit au prorata du temps travaillé;

Que, dans le cadre de ses fonctions de DSPPC adjointe, Dre Britton s'abstienne de participer à toutes discussions et décisions relatives :

- à l'entente d'affiliation ente l'Université McGill et le CISSS de l'Outaouais;
- aux étudiants et aux résidents en médecine de l'Université McGill;
- à toute entente avec des maisons d'enseignement supérieur visant un programme de médecine.

3.5 Nomination à la direction adjointe programmes jeunesse - services hospitaliers, réadaptation et hébergement

CISSSO-452-2020

ATTENDU que le poste de directeur adjoint à la direction des programmes jeunesse - services hospitaliers, réadaptation et hébergement a été affiché 25 juin au 9 juillet 2020;

ATTENDU que des entrevues structurées se sont tenues les 21 juillet 2020 avec les membres suivants du comité de sélection :

- Mme Martine Bilodeau, DJ
- M. Robert Giard, DRHCAJ
- M. Stéphane Lance, DGA

ATTENDU que les compétences suivantes ont été mesurées au cours du processus d'entrevue :

- Orientation vers la clientèle
- Orientation vers les résultats
- Savoir gérer le changement
- Communications interpersonnelles et organisationnelles
- Pensée stratégique



- Sens de l'environnement
- Savoir gérer les ressources

ATTENDU la recommandation du comité de sélection de retenir la candidature de madame Julie Bonneville au poste de directrice adjointe à la direction des programmes jeunesse - services hospitaliers, réadaptation et hébergement;

ATTENDU qu'en fonction de l'article 18.1 du Règlement sur certaines conditions de travail applicables aux cadres des agences et des établissements de santé et de services sociaux (Règlement), le salaire d'un cadre supérieur promu est fixé par le conseil d'administration à l'intérieur de la classe salariale recommandée par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS);

ATTENDU que la classe salariale du poste de directeur adjoint à la direction des programmes jeunesse - services hospitaliers, réadaptation et hébergement est de niveau quarante-trois (43), soit de 102 415 \$ à un maximum de 133 140 \$;

ATTENDU que madame Julie Bonneville est éligible à la protection salariale (Règlement art 104.1) suite à un remplacement dans un poste comportant une classe moindre sous la forme d'un montant forfaitaire jusqu'à terme de la période de trois (3) ans suivant la date de l'abolition de son poste initial;

ATTENDU que le poste de directeur adjoint est éligible à l'allocation de disponibilité de 3% (Règlement art 29.0.9 al 2);

ATTENDU que madame Julie Bonneville sera soumise à une période de probation d'une année;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE NOMMER madame Julie Bonneville au poste de directrice adjointe de la direction des programmes jeunesse - services hospitaliers, réadaptation et hébergement dont la date d'entrée en fonction sera le 6 septembre 2020;

DE FIXER le salaire à la nomination de la directrice adjointe à la direction des programmes jeunesse - services hospitaliers, réadaptation et hébergement de madame Julie Bonneville à 133 140 \$ auquel s'ajoute une l'allocation de disponibilité de 3 994,20 \$. À ce montant, s'ajoute le montant forfaitaire de 18 711,20 \$, et ce, jusqu'au 15 septembre 2022 pour un total de 155 845,40\$.

4 Date de la prochaine séance régulière : 17 septembre 2020

5 Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 h 30.

Michel Roy
Président

Josée Filion
Secrétaire

Adopté par le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais le 17 septembre 2020, résolution CISSSO-456-2020.

